



Le mercredi 12 novembre 2008

Hérakles

Le PDG de SPS s'exprime !



Du fait que nos Directions SME et Roxel restent sourdes et muettes dès qu'on leur parle du projet Hérakles, nous sommes allés chercher les dernières informations auprès de nos collègues CGT de SPS. Nous vous communiquons le compte-rendu de leur CE du 30/10/08 qu'ils ont effectué auprès des salariés de leur entreprise. Leur PDG n'a pas été très loquace mais un petit peu plus que le notre.

En préalable au questionnement des élus CE SPS sur le sujet, le PDG de SPS s'est astreint à répéter qu'il ne pouvait rien nous annoncer concernant le projet « Hérakles » car, selon lui, aucune décision n'était arrêtée et que tout pouvait être remis en cause à tout moment (comme en 2000). Cependant, il a concédé de débattre autour du projet soutenu par Safran auprès du gouvernement.

Il a confirmé que le gouvernement a inscrit dans la Loi de Programmation Militaire 2009-2014 la SNPE sur la liste des sociétés privatisables et que l'État et Safran partageaient la même vision du dossier.

Le périmètre du projet Safran :

Le PDG de SPS a tout d'abord réaffirmé que la DAC (Division Aéronautique et Composites de SPS) serait maintenue dans le périmètre d'Hérakles du fait que la nouvelle entité serait entièrement adossée au Groupe Safran. En clair, Safran rachèterait entièrement les parties de SNPE qui l'intéresse et l'État n'aurait pas de prise de participation de capital directe dans Hérakles. La seule participation de l'État dans le capital de l'entreprise s'effectuerait au niveau du Groupe Safran (35% aujourd'hui).

Cette nouvelle société serait composée d'environ **2500 salariés** pour un chiffre d'affaires de 600M€.

Les parties de la SNPE qui semblent intéresser Safran sont :

- ♦ SME (St Médard, le CRB le Bouchet et peut-être Toulouse)
- ♦ Roxel (dont Protac)
- ♦ Regulus (40% - 60% Avio)
- ♦ Europropulsion

Le PDG de SPS confirme également que le projet Safran n'intègre pas les autres composantes de la SNPE (chimie fine, munitions et spécialités chimiques,...)

La CGT est très inquiète sur le devenir des salariés des branches laissées pour compte. Que vont devenir les **653 salariés** de la chimie fine (Isochem) ?

La partie pharmaceutique (Vert-le-petit, Pithiviers et Gennevilliers) va-t-elle être reprise par Sanofi-Aventis pour récupérer le carnet de commandes avant de fermer les sites de production ?

Et que penser du devenir des salariés de Pont de Claix qui fabriquent des produits phytosanitaires ?

Bien que « le dépeçage » de la SNPE soit de la responsabilité du gouvernement, la CGT n'acceptera pas et combattra ce projet Hérakles tant qu'une issue favorable au sort des salariés de ces établissements ne sera pas apportée !

La CGT se soucie du sort de l'ensemble des salariés concernés par cette opération, à SME, Roxel, SPS et ailleurs !

De même, le PDG de SPS n'intègre pas dans le périmètre du projet la branche des nitrocelluloses Bergerac NC (CNC, Manuco et Durlin). Ce sont **558 salariés** qui sont concernés. De plus, n'oublions pas que le site de Bergerac (Bergerac NC et Eurencos) est l'un des derniers sites industriels de Dordogne, département déjà plus que sinistré en terme d'emplois industriels !

Comme pour la branche chimie fine, la CGT exige auprès du gouvernement que ces entreprises continuent d'exister et qu'un réel projet industriel leur soit proposé.

Concernant les filiales Eurengo et Pyroalliance de SME, le PDG de SPS affirme qu'elles n'entrent pas dans le périmètre du projet Safran. Ces 2 entreprises rassemblent environ **500 salariés**. La presse laisse entendre qu'elles pourraient être rattachées au Groupe Nexter (ex-Giat) ?!

Concernant la filiale Structil, les élus du CE SPS n'ont pas obtenu de réponses à leurs questions !

Dans le périmètre du projet Safran Hérakles (SPS, Roxel, une partie de SME, Régulus et Europropulsion), les conventions collectives et les accords d'entreprise sont multiples et différents. Le DRH de SPS précise qu'ils n'ont pas encore regardé si le nouveau Groupe sera affilié à la convention de la chimie ou de la Métallurgie (Gironde et Landes ou Parisienne). A l'exemple de la dénonciation des accords qui est en cours à Roxel et à Protac, ne doutons pas que la future Direction aura à cœur de s'attaquer partout au meilleur de chaque accord et convention.

Le projet industriel :

La Direction SPS a une perception très restreinte de la définition d'un projet industriel. Elle ne conçoit son projet qu'au travers du grossissement du chiffre d'affaires et de la rentabilité de la nouvelle entreprise par la confirmation des projets et programmes déjà engagés.

Le projet selon la Direction :

La principale motivation des Directeurs de SPS, c'est ça et uniquement ça, et peu importe le sort des salariés de la SNPE et de SPS :

En effet, le PDG de SPS confirme les financements M51 jusqu'en 2015, des cadences d'Ariane 5 à hauteur de 7 à 8 tirs par an mais il n'apporte toujours pas d'éclairage nouveau sur l'après M51 et l'après Ariane 5 ECA (10+). De plus, l'optimisme qu'il porte au travers des cadences de lancement d'Ariane 5 est vite refreiné par le fait que le lot PB n'est toujours pas signé et que le prix n'est toujours pas arrêté (négociations difficiles).

Sachant que la partie de la SNPE concernée par le rapprochement est essentiellement portée par ce même M51, la part de ce programme va de fait accroître notre dépendance à son devenir.

Tout un chacun pourra donc comprendre l'importance d'un réel projet industriel où toutes les sources de diversification sont maintenues (capteurs, airbags, composites,...). Pour ce qui concerne le spatial, le PDG de SPS réaffirme la priorité du Groupe à « accrocher » lors de la conférence Ministérielle de novembre 2008 le développement et la mise en production du Vinci.

Le PDG de SPS affiche que l'A5 P250 serait uniquement en option et que le Véga P100 ne serait pas une priorité.

Loin de nous rassurer, son scepticisme est visible car il demande de « *ne pas s'attendre à des miracles pour la propulsion solide* » sur les aboutissements de la conférence Ministérielle !!!

